

# REGLEMENT DU 34EME TOURNOI DES COMMERÇANTS DE COURTHEZON

Dimanche 27 Mai 2018

**ART 1.** Le PPCC organise son 34ème tournoi régional le dimanche 27 mai 2018 dans la salle polyvalente de Courthézon. Le tournoi se déroulera sur 12 tables et débutera à 8h. Un buffet-buvette fonctionnera toute la journée. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés « traditionnels » de la Ligue PACA. Le tournoi est homologué par la ligue PACA et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Le directeur du tournoi sera M. Marchetti Roger : Licence 84432.

Le juge arbitre sera M. Serge Poirier JA3 n° licence 84609 : tel 06 85 94 53 21.

**ART 2.** Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Les poules se composeront de 3 joueurs. Pour tous les tableaux, 2 joueurs par poule seront qualifiés.

**ART 3.** Les droits d'engagements sont fixés à 8€ par tableau, 15€ les 2 tableaux et 20€ les 3 tableaux et doivent être adressés avec l'engagement à l'ordre du PPC Courthezonnais ou être réglés sur place le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés « traditionnels » FFFT PACA. Catégories et classements saison 2017/2018 de la seconde phase (janvier 2018).

**ART 4.** Les féminines peuvent s'engager dans les tableaux masculins. Chaque joueur ne peut participer qu'à 3 tableaux.

**ART 5.** Tirage au sort le samedi 26 mai 2018 à 12h pour les poules au siège du club.

**ART 6.** Les récompenses sont acquises définitivement et attribuées à la fin de l'épreuve.

**ART 7.** Une tenue sportive FFFT sera exigée. Les balles ne sont pas fournies par le club (balles en plastique obligatoires).

**ART 8.** Les engagements doivent parvenir au plus tard le samedi 26 mai 2018 à 12h à :

- M. BLANC Julien (secrétaire) : 06 01 03 31 95
- M. DENIS Marion (vice-président) : 06 07 24 24 19

**ART 9.** COMPOSITION DES TABLEAUX :

- A : 500 à 799 début 10h
- B : 500 à 999 début 8h
- C : 500 à 1199 début 12h
- D : 500 à 1399 début 9h
- E : 500 à 1599 début 11h
- F : 500 à 1899 début 13h
- G : 500 à toutes séries début 14h30

**ART 10.** Les perdants d'une partie seront tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le JA leur désignera.

**ART 11.** Les participants inscrits dans divers tableaux devront se tenir à la disposition du JA, le forfait étant prononcé 5 minutes après le 1er appel.

**ART 12.** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident en cours et hors compétition. La dotation du tournoi est de 2000€

**ART 13.** Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations en fonction du nombre d'inscriptions. Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**ART 14.** Les horaires indiqués sont ceux du début des compétitions.

**ART 15.** En fonction du nombre d'inscrits, le club se réserve le droit de limiter les inscriptions à 36 joueurs par tableau.